



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère du Commerce, de l'Industrie
et de la Consommation locale

**CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES
DE LOME, TOGO 2000**

DOSSIER DE CONCOURS

Portant

*« Modernisation du logotype du Centre
Togolais des Expositions et Foires du Togo
CETEF-Lomé »*

Mai 2023

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| <i>Pièce n°1 : TDRS DU CONCOURS.....</i> | <i>2</i> |
| <i>Pièce n°2 : REGLEMENTS DU CONCOURS</i> | <i>5</i> |
| <i>Pièce n°3 : FORMULAIRE DE PARTICIPATION AU CONCOURS</i> | <i>14</i> |

Pièce n° 1
TDRS DU CONCOURS

TDRS du concours de modernisation du logotype du Centre Togolais des Expositions et Foires CETEF-Lomé

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles du Centre Togolais des Expositions et Foires (CETEF-Lomé) et en vue de la mise en place d'un plan stratégique de développement des activités foraines vitrine de l'économie nationale, il s'est avéré capital de revoir la conception du logotype de la foire afin qu'il reflète mieux la nouvelle vision et orientation dudit centre. La finalité du projet d'un nouveau logotype est de revaloriser l'image du CETEF, pérenniser sa notoriété, et faciliter sa communication. Il permettra également de mieux identifier les activités du CETEF, qu'elles soient économiques, commerciales, de services, etc... faisant du CETEF un maillon essentiel, significatif et appréciable de l'économie togolaise.

II. OBJECTIF GENERAL

L'objectif général du concours est de créer un nouveau logotype du centre togolais des expositions CETEF Lomé qui imprime la marque du centre et sa nouvelle vision.

III. VALEUR DES PRIX

Prix du concours :

- Premier prix : 700 000 (Sept cent mille) francs CFA ;
- Deuxième prix : 200 000 (deux cent mille) francs CFA ;
- Troisième prix : 100 000 (cent mille) francs CFA.

IV. SOUMISSION

Les dossiers du concours sont disponibles au secrétariat principal du CETEF et aussi téléchargeable sur le site web du CETEF par le lien <https://foiredelome.cetef.tg/concours/> à partir du **24 mai 2023**.

V. DATE ET HEURE LIMITES DE DÉPÔT

Le soumissionnaire doit déposer le dossier de participation au secrétariat principal du CETEF aux heures ouvrables au plus tard **le 23 juin 2023 à 17h 00** sous pli fermé avec la mention « **LOGOTYPE DU CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES** » à l'adresse suivante : Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé B.P. : 10056 Lomé-Togo, quartier Atiégo, Téléphone : (00228) 90433283/92732051 ; ou l'envoyer par E-mail à l'adresse « concours@cetef.tg. ».

Lomé, le

Le Directeur Général

Alexandre de SOUZA

Pièce n°2

REGLEMENTS DU CONCOURS

REGLEMENTS DU CONCOURS

Les présents règlements du concours font connaître les spécifications faisant l'objet du concours, fixent les procédures et les conditions de participation ainsi, le dossier contient :

- les instructions aux participants
- les clauses générales
- les prescriptions techniques
- le formulaire de participation

I. INSTRUCTIONS AUX PARTICIPANTS

1. Définitions des termes

Logotype : Un logotype, encore appelé logo, est une représentation graphique qui sert à identifier de manière unique et immédiate un produit/service de qualité, dans le but de le différencier des autres logotypes. Un logotype est en général une marque écrite à l'aide d'une fonte de caractères spéciale, et disposée d'une manière particulière, mais lisible.

2. Concours

Le concours consiste à créer un nouveau logo pour le Centre Togolais des Expositions et Foires.

3. Participation

Le présent concours est ouvert aux personnes physiques ou morales (agence de communication, infographe, graphiste, etc.) régulièrement installées au Togo.

4. Examen des règlements

Le participant a l'obligation de prendre connaissance des règlements du concours ;

Il assumera les risques de présentation d'un dossier non conforme aux exigences des règlements du concours.

Par l'envoi de son formulaire de participation, le participant reconnaît avoir pris connaissance des règlements du concours et en accepte les clauses et conditions.

5. Réserves

Le ministère du commerce, de l'industrie et de la consommation locale (MCICL), à travers ses services techniques compétents, notamment le CETEF se réserve le droit de modifier, de reporter ou d'annuler le concours avant la date limite de dépôt des formulaires de participation. Ils se réservent aussi le droit de classer tout dossier incomplet ou non conforme aux règles du concours.

6. Composition et fonctionnement du comité technique d'évaluation des offres

Dans le cadre de ce concours, il est mis en place un comité technique d'évaluation des offres. Ce comité est composé de cinq (5) membres. Il s'agit de : (i) trois (3) représentants du MCICL dont un (1) du cabinet du ministre et deux (02) du CETEF et (ii) deux (2) externes dont un expert en système d'information maîtrisant le fonctionnement des entreprises, un expert en infographie.

- ✓ Chaque dossier déposé en cinq (5) copies sera distribué aux cinq (5) membres pour examen ;
- ✓ Les membres du comité sélectionneront trois (3) meilleures œuvres parmi les dossiers déposés pour le logotype comportant la signature en respectant les critères de sélection ;
- ✓ Les dossiers seront présentés au comité avec la garantie que l'auteur ne peut être identifié ;
- ✓ Les œuvres sélectionnées par le comité seront présentées à la réunion de coordination du MCICL et du DG du CETEF ;

- ✓ Le comité votera pour le logotype répondant aux critères de sélection. Dans l'éventualité d'un ex quo, un tirage sera effectué pour départager les ex quo ;
- ✓ Les gagnants seront contactés pour les informer et des directives leurs seront transmises pour récupérer leur prix ;
- ✓ Les dossiers non gagnants seront détruits 12 mois après la fin du concours.

7. Critères de sélection

Le logotype est sélectionné par le comité selon les critères suivants :

- Respecter le choix stratégique du gouvernement de faire du CETEF un hub d'affaire dynamique de référence pour la promotion de l'économie togolaise : **20 points ;**
- Donner une meilleure image de la gestion du CETEF en tant que vitrine de l'économie togolaise et maillon essentiel de promotion des biens et services togolais : **20 points ;**
- Être fonctionnel et pouvoir être utilisé dans différents contextes tout en conservant son intégrité, rester efficace reproduit en grand ou en petit. Il doit être utilisable facilement tant dans sa version couleur que dans sa version noir/blanc, ton direct ou en trame de demi-teintes : **25 points ;**
- Présenter la vision du CETEF à offrir un accompagnement de qualité pour la promotion des événements à caractère économique, culturel et éducatif : **20 points ;**
- Se conformer à l'esprit du logo original du CETEF : **15 points.**

8. Loi applicable au concours

La loi applicable au concours est la loi en vigueur au Togo.

9. Langue du logo et de la signature

Le logotype proposé par le participant ainsi que tout autre document accompagnant ces propositions (les différentes déclinaisons, l'interprétation du logo, formulaire de participation, etc.) devront être rédigés en langue française.

10. Documents constitutifs du concours

Les propositions de logotype doivent être accompagnées des interprétations saisies à l'ordinateur en plus du formulaire de participation (lequel doit être dûment rempli et signé).

11. Retrait des formulaires de participation :

Les formulaires de participation peuvent être retirés au secrétariat principal du CETEF ou directement téléchargés sur le site officiel du CETEF « www.foiredelome.cetef.tg ».

12. Dépôt des formulaires de participation :

Chaque participant ne peut déposer qu'un seul dossier et ce, auprès du secrétariat principal du CETEF aux adresses indiquées plus haut.

13. Date et heure limites de dépôt

Le participant devrait déposer le dossier de participation auprès du secrétariat principal du CETEF, aux heures ouvrables au plus tard, le **23 juin 2023 à 17h 00**.

Les dossiers de participation reçus au-delà du délai limite ne seront pas pris en compte et seront retournés non ouverts.

14. Prix

Les vainqueurs du concours de création du logotype sélectionnés par le comité recevront un prix d'un million (**1 000 000**) **FCFA** payé comme suit. :

- Premier prix : 700 000 (un million) francs CFA ;
- Deuxième prix : 200 000 (trois cent mille) francs CFA ;
- Troisième prix : 100 000 (deux cent mille) francs CFA.

Ces prix sont soumis à la législation fiscale togolaise.

Le comité peut décider de ne primer aucun des dossiers au cas où aucun d'entre eux n'atteindrait le niveau minimal susceptible de satisfaire l'objectif du concours et procéder au lancement d'un nouveau concours.

15. Calendrier

Le calendrier proposé est le suivant :

- Le concours de création de logo et de signature débute le **24 mai 2023** ;
- Le délai pour la clôture du dépôt des dossiers est fixé au **23 juin 2023** ;
- La présélection des trois (3) candidats finalistes aura lieu le **30 juin 2023** ;
- La sélection finale par le comité sera réalisée au plus tard dans **la deuxième semaine du mois de Juillet 2023** ;
- La remise du prix aura lieu après la sélection finale, à une date qui sera fixée par le CETEF.

16. Renseignements

Tout participant au concours désirant obtenir des renseignements complémentaires pourra contacter le numéro suivant : (00228) 90433283.

II. CLAUSES GENERALES

1. Droits d'auteur

Le participant s'engage du simple fait de sa participation, à céder ses droits d'auteur et de propriété à l'Etat togolais, représenté par le CETEF, qui se réserve le droit de modifier ou d'adapter ultérieurement le logotype retenu aux besoins.

2. Droits de l'Etat

- Les lauréats finaux de la compétition acceptent, sans condition, compensation ou limitation de quelque sorte, tout développement du logotype par les organisateurs.
- L'Etat togolais se réserve tous les droits de développer, reproduire, distribuer ou commercialiser le logotype, en exclusivité et sans aucune condition ou limitation, quel que soit le développement technique, de format et de support. Pour cela, il a tous les droits légaux sur ledit logo, en

pleine propriété intellectuelle et matérielle, inconditionnellement et irrévocablement pour une utilisation sans limitation ou exception au Togo ou à l'étranger sur tout support utilisant le logo.

3. Obligation pour les participants

- Tout participant, fait déclaration du fait que son projet est un travail original et réalisé par lui-même et de ce fait n'engage pas le Ministère du commerce, de l'industrie et de la consommation locale à aucune poursuite ultérieure ;
- Tout participant présentera son projet sous une forme anonyme. Au cours du processus de sélection, il ne sera pas autorisé à identifier son travail, ni à communiquer avec les membres du comité ;
- La participation au concours implique l'adhésion totale aux présents règlements ;
- Les participants s'engagent à ne pas publier leurs projets avant la communication des décisions du comité ;
- Les participants au concours acceptent sans condition, compensation ou limitation tout développement, divulgation ou utilisation futurs de leur projet par l'organisateur du concours ;
- Sont exclus du présent concours tous les employés du CETEF, du MCICL et les membres du comité.
- Le ou les gagnant(s) du concours s'engage à déposer auprès des organisateurs, le logotype sur clé USB, DVD en format pdf et sous format électronique haute définition avant de l'avoir aplati et modifiable dans des logiciels Adobe photoshop, coreldraw, illustrator ou autres logiciels PAO.

III. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

1. Description d'ordre général d'un logotype

Le logotype doit respecter les caractéristiques suivantes :

- l'innovation : le logotype prônera l'innovation recherchée par le Togo ;
- la qualité visuelle : graphisme, couleurs, polices de caractères, etc.;
- l'originalité : le logotype ne devra pas être une déclinaison d'un autre logotype ;

- la lisibilité : le logotype devra être lisible, c'est-à-dire facilement reconnaissable et mémorisable ;
- l'unicité et la simplicité : ces aspects devront permettre d'ancrer plus facilement le logotype dans la mémoire du public cible et donc de l'identifier plus vite ;
- concision : la description du logotype doit être concise et précise.

2. Contraintes techniques

Tout candidat doit proposer un logotype de base et ses différents logotypes déclinés. Le logotype proposé devra impérativement comporter une signature de la marque et respecter les contraintes suivantes :

- motiver (expliquer le sens et argumenter le choix) chacune de ses propositions ;
- être en monochrome et en polychrome ;
- comporter au maximum quatre (04) couleurs, avec précision du pourcentage des mélanges de couleurs. Elles doivent refléter les symboles/images du CETEF.
- pouvoir être reproduit en garantissant une qualité optimum pour la version noir et blanc. Une attention soutenue sera donc portée sur la lisibilité du logotype en absence d'information colorée ;
- être sous formats : JPEG, AI, TIFF, PNG, etc. ;
- être transposable sur différents supports de communication ;
- chaque logotype est à présenter sur format papier A4 (21 cm x 29,7 cm) et sur un support numérique (Clé USB). Aucune autre mention ne doit figurer sur le papier sinon l'œuvre proposée sera rejetée ;
- un autre papier A4 (21 cm x 29,7 cm) doit y être joint séparément, sur lequel le candidat décrit brièvement la signification de son œuvre (elle ne doit pas dépasser 20 lignes). Sans cette description, l'œuvre ne sera pas considérée ;
- Une Charte graphique comportant le logotype, palette de couleurs, typographie, les polices des caractères, images et visuels divers, hiérarchie des visuels.

- Pour la modalité de soumission :
 - ✓ le premier papier A4 contenant le logotype et le second contenant la description sont à glisser ensemble dans une enveloppe sur laquelle est inscrit le nom, prénom, adresse exacte et numéro de téléphone du candidat ; accompagné d'un support numérique (clé USB) contenant le logo et ses composantes ;
 - ✓ cette enveloppe sera à son tour glissée dans une autre enveloppe qui sera adressée au « Centre Togolais des Expositions et Foires» et déposé au secrétariat principal du CETEF ;

Pièce n° 3

FORMULAIRE DE PARTICIPATION AU CONCOURS

FORMULAIRE DE PARTICIPATION AU CONCOURS DE CONCEPTION D'UN LOGOTYPE POUR LE CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES DE LOME

| | |
|--|---|
| 1. <u>Participant :</u> | |
| Nom : | |
| Prénom (s) | |
| Origine : | |
| Ville, Pays | |
| Adresse : | |
| BP, N° Tél., e-mail | |
| 2. <u>Nous soumettons</u> (pour la création du logo) | |
| Engagements : | <p>Je reconnais avoir pris connaissance des règlements du concours, et du fait de ma participation, accepte de céder tous mes droits de propriété et d'utilisation du logo proposé pour le centre togolais des expositions et foires de Lomé.</p> <p align="center">Signature :...../...../..... Date :...../...../.....</p> |

N-B : Prière de retourner ce formulaire accompagné de vos propositions de logo ainsi que leurs interprétations au MCICL au plus tard le 23 juin 2023 à 17h 00.